



Assemblée générale  
Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

A/53/84  
S/1998/234  
13 mars 1998  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Cinquante-troisième session  
Points 65 et 113 c)

de la liste préliminaire\*

MAINTIEN DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

– PRÉVENTION DE LA DÉSINTÉGRATION DES ÉTATS

QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME :

SITUATIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME

ET RAPPORTS DES RAPPORTEURS ET REPRÉSENTANTS

SPÉCIAUX

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Cinquante-troisième année

Lettre datée du 13 mars 1998, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la Bulgarie auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration commune des Ministres des affaires étrangères des pays d'Europe du Sud-Est, M. Andrei Plesu, M. Blagoi Handziski, M. Ismail Cem, Mme Nadezhda Mihaylova et M. Theodoros Pangalos, concernant la situation au Kosovo, qui a été adoptée à Sofia le 10 mars 1998.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 65 et 113 c) de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Philip DIMITROV

\* A/53/50.

ANNEXE

Déclaration commune des ministres des affaires étrangères  
des pays d'Europe du Sud-Est, concernant la situation au  
Kosovo, adoptée à Sofia le 10 mars 1998

Les ministres des affaires étrangères des pays d'Europe du Sud-Est, M. Andrei Plesu, M. Blagoi Handziski, M. Ismail Cem, Mme Nadezhda Mihaylova et M. Theodoros Pangalos, se déclarent vivement préoccupés par la détérioration de la situation au Kosovo et par les graves conséquences d'un conflit interethnique qui risque de s'étendre dans la région.

Les ministres déclarent que les États qu'ils représentent sont résolus à prendre toutes les dispositions voulues pour prévenir une telle évolution dans la région de l'Europe du Sud-Est.

Les ministres réaffirment que le premier pas vers une réduction des tensions au Kosovo réside dans l'ouverture d'un véritable dialogue entre les autorités serbes et les Albanais de souche, et exhortent les deux parties à prendre diligemment des mesures à cette fin. Les deux parties devraient condamner l'usage de la violence et s'abstenir d'y recourir pour régler leur différend.

Ils déplorent vivement la répression exercée par la police serbe contre les manifestations pacifiques au Kosovo et l'usage ultérieur non réfréné de la force qui a coûté la vie à un certain nombre de personnes. En même temps, ils demandent instamment à toutes les organisations de la communauté albanaise au Kosovo d'exprimer clairement leur opposition à la violence et au terrorisme en tant qu'instruments pour obtenir des changements. Ils condamnent les actes de terrorisme visant des objectifs politiques ainsi que le recours à la violence pour réprimer les opinions politiques.

Les ministres préconisent le respect scrupuleux des droits de l'homme et des libertés fondamentales de la population de souche albanaise. Ils déclarent que le problème du Kosovo ne pourra être durablement résolu que si les droits des Albanais, des Serbes et de toutes les autres populations vivant au Kosovo sont pleinement protégés conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies, aux Principes d'Helsinki et aux normes adoptées par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Les ministres demandent la mise en application immédiate et intégrale de l'accord sur l'éducation conclu en 1996 par le Président Milosevic et M. Rugova, dirigeant des Albanais au Kosovo.

Les ministres soulignent que la solution au problème du Kosovo doit être recherchée sur la base du respect intégral des frontières actuelles. Ils engagent toutes les organisations de la communauté de souche albanaise à rejeter les appels à la sécession et à respecter pleinement l'intégrité territoriale de la République fédérale de Yougoslavie.

Les ministres engagent les autorités de Belgrade à aborder les problèmes avec la plus grande circonspection et à chercher des solutions mutuellement

acceptables fondées sur l'octroi d'une large autonomie au Kosovo dans le cadre de la République fédérale de Yougoslavie.

Les ministres estiment que l'intégration de la République fédérale de Yougoslavie dans la communauté internationale servirait les intérêts de ce pays et contribuerait à renforcer la stabilité de la région. Ils constatent également qu'un progrès appréciable dans la mise en oeuvre d'une solution au problème du Kosovo pourra faciliter cette intégration.

Les ministres engagent la République fédérale de Yougoslavie à autoriser le retour des contrôleurs internationaux au Kosovo dans le cadre d'une diplomatie préventive.

Les ministres déclarent que leurs pays respectifs sont disposés à jouer un rôle actif dans la recherche d'une solution pacifique et politique à tous les aspects du problème du Kosovo. Dans ce contexte, ils accueillent favorablement les initiatives prises par les États-Unis d'Amérique, l'Union européenne et le Groupe de contact.

Les ministres lancent un appel à tous les États, dans la région et au-delà, pour qu'ils apportent leur soutien à la présente déclaration et s'associent aux efforts visant à préserver la paix, la stabilité et la sécurité en Europe du Sud-Est.

-----